



**RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service Régional de l'Enseignement
Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation**

Créteil, 20 novembre 2025

Pôle de Créteil
4 rue George Enesco
94 010 CRÉTEIL Cédex

**Arrêté du 20 novembre 2025
portant composition de la commission électorale
pour l'élection des représentants étudiants
au conseil d'administration du centre régional
des œuvres universitaires et scolaires de Créteil**

**La Rectrice de la région académique
d'Île-de-France
Rectrice de l'académie de Paris
Chancelière des universités**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 et suivants et R.822-2, R.822-12-1 et suivants ;

Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficultés grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 octobre 2025 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 13 novembre 2025 précisant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

ARRÊTE

Article 1

La commission électorale pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de l'académie de Créteil est composée comme suit :

Représentants pour l'administration

Titulaires	Suppléants
Virginie CATHERINE	Arthur LE COURBE
Steve PLISSON	Alexandre PEREIRA
Fabienne MAITRE	Guillaume SAFFACHE
Joseph TENGUE	Florence ROSIERE
Kaouthar LANDOLSI	Fatima MELLOULI

Représentants pour les étudiants :

Listes présentées	Titulaires	Suppléants
ORE : UNEF	Romane STECZYCKI	Alice de BRITO
ORE : Union Étudiante	Paul SAGOT	Élisabeth GRAS
ORE : UNI	Louis-Charles GONZALES	Anthony DEZOTHEZ
ORE : FAGE	Abdelmalek BENNEKA	Maéva BRESSON
ORE: Coordination étudiante	Zinedine AMIANE	Louka ELIE

Article 2

La commission électorale est présidée par le recteur de région académique ou son représentant, ci-après désigné :
Mme Suzanne AKKARI.

Article 3

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Crous de l'académie de Créteil et affiché dans ses locaux.

Article 4

La Directrice Générale du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Pour la rectrice de région académique
et par délégation**

Pour la Rectrice de la région académique Île-de-France
Rectrice de l'académie de Paris
Chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France
et par délégation
Le Secrétaire général, chef du service régional de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation
Le Secrétaire général de la Chancellerie des universités de Paris


Alexandre BOSCH

Le présent acte peut être contesté, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication, dans les conditions prévues à l'article R.421-1 du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.